

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017**

.....

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 08, Votants : 09

Date de convocation et d'affichage : 12 Octobre 2017

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Jean-Yves NEDELLEC, Marina DEROUILLAC, Amans GAUSSEL, Kerry WALLACE, Hélène DANIEL

Absents : Christian GICQUEL, Jérôme THOMAS,

Pouvoir : Christian GICQUEL à Jérémy DAUPHIN

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

Service Civique : Intervention de Mme Capucine LAUR

M. le Maire rappelle les dispositions du Service Civique et donne la parole à Mme Capucine LAUR qui a signé un contrat d'engagement pour une durée de 8 mois (du 1^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018) afin qu'elle se présente.

Adoption des procès-verbaux des précédentes séances

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des procès-verbaux des réunions précédentes et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Les procès-verbaux sont adoptés

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-01 **Objet : Taxe d'Aménagement Communal**

M. le Maire rappelle les dispositions prises dans les délibérations du 31 octobre 2014 et du 19 octobre 2015 à savoir :

- ✓ L'instauration sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 1 % pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017).
- ✓ L'exonération en totalité des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il propose de reconduire ces dispositions et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1%.
- D'exonérer en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération sera applicable au 1^{er} Janvier 2018.

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-02 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg -
Rénovation Petit Presbytère* Fixation du loyer**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier et fait part de l'avancement des travaux.

Il signale :

- ✓ qu'une seule demande de location est parvenue à la mairie.
- ✓ que la personne intéressée habite sur la commune et souhaite se rapprocher du bourg.

Il propose de fixer le loyer et fait part de quelques prix moyens au m² de location sur le secteur.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ De louer le logement dès l'achèvement des travaux à M. Maurice RONDEL, actuellement domicilié au 7 carré à Languédias.

- ✓ Qu'un bail sera établi, il sera rédigé par la mairie.
- ✓ que le montant du loyer sera de 450 €.
- ✓ Que le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire de la date d'effet du bail, en proportion des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification.
- ✓ Qu'un titre sera émis mensuellement par la commune.
- ✓ Que les charges d'eau, d'électricité, de téléphone, etc. seront directement acquittées par le locataire.
- ✓ Que le locataire s'engagera à couvrir par une assurance les risques d'incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, accidents etc... Il devra également faire assurer de manière suffisante son mobilier.

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-03 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église* Cadran de l'horloge de l'église**

M. le Maire rappelle :

- ✓ les dispositions prises concernant ce dossier.
- ✓ Que le cadran de l'horloge de l'église ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Il propose de le faire réparer et fait part des différents devis qu'il a en sa possession, (chaque conseiller en a été destinataire par courriel).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour remettre en service le cadran de l'horloge de l'église.
- Décide :
 - de confier ces travaux à la SARL Art Camp de Pommeret pour un montant de 855 € HT conformément au devis n° DC7976 du 29 septembre 2017.
 - D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-04 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église* Monument aux morts- Réfection des lettres**

M. le Maire rappelle :

- ✓ les dispositions prises concernant ce dossier, entre autre, le déplacement du monument aux morts.

Il propose de refaire les lettres et fait part des différents devis qu'il a en sa possession, (chaque conseiller en a été destinataire par courriel).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour la réfection des lettres et des dorures du monument aux morts.
- Décide :
 - de confier ces travaux à la l'entreprise Pensées Funéraires de Dinan pour un montant de 1063.00 € conformément au devis n° D-15479 du 29 septembre 2017.
 - D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-05 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église
Dallage Monument aux morts – Promotion des Granits de Bretagne**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier entre autre :

- le déplacement du monument aux morts en l'agrémentant avec du dallage au sol en Granit de Languédias.
- le projet de créer une nouvelle place dans laquelle on retrouvera (les premières idées):
 - Toutes les couleurs des granites bretons.
 - Une ou des sculptures monumentales
 - Une ou des fresques au sol
 - la mise en valeur, des panneaux historiques et informatifs sur cette thématique.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, en avoir débattu, à l'unanimité :

- ✓ réaffirme sa volonté de d'agrémenter le monument aux morts et de promouvoir le granit de Languédias.
- ✓ Charge M. le Maire de demander des devis afin de mettre en œuvre ce projet.

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-06 **Objet : Préservation des sites de production du
Granit de Languédias**

M. le Maire rappelle :

- Les diverses dispositions prises concernant la préservation des sites de production du Granit de Languédias.
- Les différents entretiens qu'il a eu en compagnie des adjoints avec M. Marc de Beaufort, devenu propriétaire des terrains situés au lieu-dit « Le Tertre du Houx » (vente aux enchères publiques par adjudication).

Il fait part de la proposition de M. Marc de Beaufort gérant de la SCI DANIEC et de la SCI PIERRES DE BRETAGNE de vendre à la commune les parcelles cadastrées n° 206, 207, 213, 214, 222, 224, 35 et 954 aux conditions suivantes :

- Le prix de la cession est équivalent à son prix d'achat plus les frais d'actes, d'avocats... au prorata des surfaces vendues.
- Une clause de mise à disposition des parcelles n° 206, 207, 213, 214, 35, à titre gracieux.
- Une clause stipulant qu'il sera obligatoirement prioritaire en cas de revente par la commune des terrains. Le prix de vente correspondra au prix d'achat plus les frais.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré à l'unanimité :

- ✓ Réaffirme sa volonté politique de préserver les emplois dans les carrières et les derniers gisements de granit jaune sur le bassin granitier du pays de Dinan
- ✓ Accepte les conditions émises par M. Marc de Beaufort, gérant de la SCI DANIEC et de la SCI PIERRES DE BRETAGNE à savoir :
 - Le prix de la cession est équivalent à son prix d'achat plus les frais d'actes, d'avocats... au prorata des surfaces vendues.
 - Une clause de mise à disposition des parcelles n° 206, 207, 213, 214, 35, à titre gracieux.
 - Une clause stipulant qu'il sera obligatoirement prioritaire en cas de revente par la commune des terrains. Le prix de vente correspondra au prix d'achat plus les frais.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier de préservation des sites de production du Granit de la Commune de Languédias.

Dinan Agglomération

Contrat de Ruralité

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 03 octobre 2017 signé par M. Michel LABORIE, Sous-Préfet de Dinan et par M. Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération dans lequel il est annoncé que le projet Redynamisation du Centre Bourg (phase1) a été inscrit au contrat de ruralité 2017. Une aide financière d'un montant de 54 000€ est attribuée pour la réalisation du projet.

Séance du 19 Octobre 2017 n° 2017-11-07 Objet : **Adhésion Association BRUDED**

M. le Maire donne la parole à M. Amans GAUSSEL qui présente l'association BRUDED qui a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. L'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et de M. Amans GAUSSEL, avoir pris connaissance des statuts de l'association, de la charte d'adhésion, en avoir débattu et délibéré donne son accord pour :

- Adhérer à compter du 01 Novembre 2017, à l'association BRUDED jusque la fin du mandat.
- De verser 0.25 euros par habitant, par an (l'adhésion est calculée sur la population totale fournie par l'INSEE et entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- De verser pour l'année 2017 la somme de 21 € (0.25x504 population totale au 1^{er} janvier 2017 = 126/12x2 soit 21€)

Questions diverses

Cérémonie du 11 Novembre

Comme chaque année, elle aura lieu le 11 novembre à 11 h au monument aux morts, un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à la mairie.

Une gerbe va être commandée et une annonce publiée dans le journal Ouest-France.

Point sur la distribution des flyers

Certains conseillers font part de leur ressenti (temps à consacrer, réflexions de citoyens...) concernant la distribution des flyers par les élus dans les boîtes aux lettres.

Bulletin Municipal

M. le Maire passe la parole à Mme Marina DEROUILLAC, chargée de la mise en page du bulletin municipal.

Elle souhaite que les articles soient rédigés si possible pour la fin du mois d'octobre. Elle est autorisée à utiliser l'ordinateur portable de la mairie.

Sécurité Digue de Beaulieu

M. le Maire donne la parole à M. NEDELLEC, 1^{er} adjoint, qui après l'intervention de M. André LEVREL en début de conseil le 19 septembre 2017, a demandé une évaluation chiffrée pour la mise en place de portiques afin d'éviter que les véhicules de plus de 3T5 ne puissent pas circuler sur la digue.

Après débats, il est décidé que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Exposition

M. le Maire signale :

- ✓ que Célia, la fille de Jean-Yves Menez, possède 6 ou 7 sculptures d'extérieures « pédagogiques », représentant l'exposition « *Le Chant de la Pierre* » actuellement en exposition à Bazouges sous Hédé.
- ✓ Que la commune pourrait les avoir en exposition jusqu'à l'inauguration des travaux réalisés dans le cadre de la Redynamisation du centre bourg.

Réunion de conseil

En décembre : le Mardi 12 Décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 22 h.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

Service Civique : Intervention de Mme Capucine LAUR

Adoption des procès-verbaux des précédentes séances

Objet : Taxe d'aménagement communale

Objet : Redynamisation du Centre Bourg - Rénovation Petit Presbytère

Fixation du loyer

Objet : Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église

Cadran de l'horloge de l'église

Objet : Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église

Monument aux morts- Réfection des lettres

Objet : Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église

Dallage Monument aux morts – Promotion des Granits de Bretagne

Objet : Préservation des sites de production du Granit de Languédias

Dinan Agglomération

Objet : Adhésion Association BRUDED

Questions diverses

Cérémonie du 11 Novembre*Point sur la distribution des flyers*Bulletin Municipal*Sécurité Digue de Beaulieu*Exposition*Réunion de conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			